Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 063-216301937-20261023-DEC_30_2026-AR

Ville de LEMPDES

N/REF KR/2026.371

DECISION N°30/2026

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2026, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET : **Préparation, passation, exécution et règlement des marchés, contrats et accords-cadres, d'un montant inférieur à un seuil fixé à 216 000 € H.T et avenants n'entraînant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 %**

Le Maire de la Commune de LEMPDES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération N°03/23 du 25 juin 2026 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché public ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre une décision concernant l'exécution du marché Rénovation et restructuration du Groupe Scolaire Les Vaugondières ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires dans le cadre de l'exécution de ce marché ;

♦ D E C I D E ♦

Article 1 Il est apparu la nécessité de valider les prestations supplémentaires suivantes :

N° Libellé du lot titulaire	Montant initial du lot HT	Avenant objet de la décision en HT	Lots après avenants HT	% d'écart introduit par l'avenant	Contenu des modifications de l'avenant objet de la présente décision
LOT 6 DAGUILLON	412 097,66 € HT	7803,70 €	446 736,54 €	+1,89%	Moins-value sur les stores des portes suite avis défavorable du bureau de contrôle et régularisation sur les clôtures extérieures par rapport à la première FTM suite demande MOA Rajout de deux grilles de ventilation pour la chaufferie de l'élémentaire Rajout de deux tôles larmées pour recouvrir le joint de dilatation de l'ascenseur Rajout d'un encadrement en 15/10ème inox pour l'encadrement du passe-plat cuisine Rajout de 3 grilles de ventilation pour la maternelle Fourniture et pose d'une

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 063-216301937-20261023-DEC_30_2026-AR

					rampe d'accès à la cuisine non demandé lors des études
LOT 8 COBERT	334 241,14 € HT	2250,00 €	356 030,04 €	+0,67 %	Rebouchage en sous-face du plafond des anciennes suspentes de la maternelle
LOT 14 COLAS	174 048,00 €	7935,60 €	186 263,60 €	+4,56%	Travaux supplémentaires AEP – Réseaux Orange et travaux divers

Article 2 La présente décision, peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de son affichage de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, auprès du Tribunal Administratif (par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) :Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6, Cours Sablon – 63000 CLERMONT-FERRAND. Vous devrez joindre une copie de cette décision à votre recours.

Article 3 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme.

Fait à Lempdes, le 23 octobre 2026

Le Maire,

Joël-Michel DERRÉ

MAIRIE DE LEMPDES (Puy-de-Dôme)